



## AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

**2024-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025;**

**2024-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (du #330 au #753) et d'une partie du chemin entre les barrières sur le Chemin-de-Fer Est par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025;**

**2024-612 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de voies privées du domaine du Lac St-Victor Inc. par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025;**

**2024-564 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025.**

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 novembre 2024 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 28<sup>e</sup> jour de novembre 2024

---

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 28<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

---

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier